

ÉDITO

De janvier 1994 à mai 2004, le Siéml a édité 26 numéros d'une newsletter baptisée « La lettre S », en référence aux documents techniques diffusés alors par la FNCCR pour informer ses adhérents sur l'actualité des services publics locaux : lettre C, lettre L, lettre R... Puis, la diffusion a été arrêtée, probablement parce qu'il était admis à l'époque que le nouveau site internet (lancé en 2006), avait vocation à se substituer aux imprimés. Un autre support a d'ailleurs longtemps coexisté, « Énergies d'Anjou », lui aussi stoppé à peu près au même moment.

Un nouveau média ne se substitue pourtant jamais à un ancien : la télévision n'a pas évincé la radio et nonobstant ce que l'on peut parfois entendre sur le déclin de la presse écrite face à la toute-puissance de l'internet, il existe toujours un besoin pour des éditions papier, à condition que celles-ci soient pertinentes et bien conçues évidemment.

Près de treize ans après, j'ai le plaisir de vous transmettre aujourd'hui le numéro 27 de « La lettre S », dans sa version 2.0. Nous avons l'ambition de sortir ce document tous les mois. Il sera essentiellement diffusé par voie électronique mais nous imprimerons régulièrement quelques exemplaires. Il permettra de tenir informé nos adhérents et notre environnement institutionnel et économique du dynamisme certain du Syndicat dans un contexte de profondes mutations territoriales et énergétiques, comme en témoigne l'article ci-contre.

Bonne lecture et longue vie à « La lettre S » dans sa nouvelle version modernisée !

Jean-Luc Davy
président du Siéml

INAUGURATION DE LA STATION BIOGNV MUTUALISÉE MARDI 7 FÉVRIER

Le Siéml a inauguré sa station d'avitaillement pour véhicules légers roulant au gaz naturel (GNV) : une station mutualisée, la première du genre dans le département, et alimentée par du biogaz, grâce au mécanisme des garanties d'origine. La volonté d'exemplarité est à l'origine de ce projet. Il s'agit d'expérimenter la distribution de carburant alternatif, initiative qui s'est accompagnée de la conversion intégrale de la flotte thermique du Syndicat vers une flotte GNV. Le Siéml roule dorénavant quasi exclusivement à l'électricité et au gaz. L'enjeu est également de répondre aux besoins des entreprises locales qui disposent de véhicules gaz. Ainsi, des partenaires viennent s'avitailer chaque semaine au Siéml.

Mieux que le GNV, le bioGNV

Rouler au GNV, c'est utiliser du gaz naturel – ou gaz de ville – comme carburant, le même dont se servent les particuliers pour faire la cuisine ou se chauffer. En faisant le choix d'une station bioGNV, le Siéml va plus loin et favorise la production de gaz 100 % renouvelable. C'est le principe de la méthanisation qui permet d'injecter, dans le réseau existant, du gaz issu de la dégradation de déchets organiques. Le Syndicat soutient cette filière et s'engage pour une économie circulaire et vertueuse. En témoigne la mise en service cette année de la station de dépollution des eaux usées de la Baumette. D'autres actions de ce type se développent pour atteindre, en 2020, 8 à 10% d'injection de biogaz dans les réseaux.

La mobilité gaz, voie d'avenir

Au même titre que les bornes de recharge pour véhicules électriques, le Siéml assurera, dans un avenir proche, le déploiement de stations d'avitaillement, d'abord à destination des flottes captives. La région Pays de la Loire, dans sa feuille de route sur la transition énergétique, prévoit, à l'horizon 2020, l'implantation de 20 stations publiques, dont 3 dans le Maine-et-Loire. Rappelons que le Siéml a voté son plan stratégique gaz en 2015, dans lequel la mobilité GNV est une priorité. Parce que le gaz naturel véhicule est un carburant alternatif efficace, qu'il est moins cher et moins polluant.



17 véhicules du Siéml
roulent au bioGNV

4 partenaires : le groupe
La Poste, GRDF, GRTgaz et
Anna fleurs

MOINS DE POLLUTION

Quasiment aucune émission de particules fines et très peu d'émissions d'oxydes d'azote (NOx)

PLUS ÉCONOMIQUE

20 à 30% par rapport
à un plein de diesel

MOINS DE GAZ À EFFET DE SERRE

-80% d'émissions de CO₂
pour le bioGNV par rapport
au diesel



COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP) LA RÉGION ET LA DDT AUDITIONNÉES

Lieu de dialogue entre le Siéml et l'ensemble des EPCI du département, la CCP est chargée de coordonner les politiques territoriales dans le domaine de l'énergie et de la transition énergétique. La commission s'est réunie, une seconde fois, le 7 février en présence de M. Maurice Perrion, 7^e vice-président du Conseil régional, pour aborder la feuille de route régionale sur la transition énergétique, le rôle de l'État dans l'élaboration des PCAET, l'accompagnement du Siéml dans leur réalisation et la présentation de l'outil de gestion des certificats d'économie d'énergies mis en place par le Syndicat.

CONVENTION DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AVEC ÉLECTRICIENS SANS FRONTIÈRES (ESF)

Pour la première fois de son histoire, le Siéml s'engage dans un projet de coopération décentralisée. La délégation régionale d'ESF développe un projet de centrale hydroélectrique avec la commune de Dschang au Cameroun. Le projet a pour objectif de produire de l'électricité pour desservir 120 ménages, un centre de santé, un collège, 5 écoles, une gare routière et 67 commerçants. Le budget global est de 573 330 €. Le Siéml apportera une somme de 22 000 € qui servira à la fourniture de matériel.



2017. UN BUDGET PRIMITIF VOLONTARISTE

Le budget primitif 2017 a été voté le 20 décembre 2016 par le comité syndical. Le budget consolidé est de 83,46 M€ en recettes et dépenses pour les deux sections d'investissement et de fonctionnement dont 62,69 M€ d'opérations réelles budgétées. L'enveloppe du programme des travaux 2017 s'élève à 49 M€ TTC (48 M€ TTC en 2016). Les investissements du Siéml sont en augmentation de 15% par rapport aux exercices 2014 et 2015. Ceci marquant ainsi une certaine confiance en la reprise des activités à mi-mandat et après la réforme territoriale. La mesure de soutien en faveur de la rénovation du parc d'éclairage public est prolongée en 2017. Pour rappel, la participation du Siéml est de 50 % sur les opérations de rénovation qui concernent les lanternes équipées de ballon fluorescent et lanternes de type boule.



Afin de prendre en compte le schéma départemental de coopération intercommunale 2017, la carte des zones de travaux du Siéml a changé. Vous pouvez la télécharger sur www.sieml.fr

→ RÉUNIONS STATUTAIRES

MAR. 7 MARS	Réunion du Bureau > Siéml
MAR. 7 MARS	Réunion territoriale > Anjou Loir et Sarthe
MER. 8 MARS	Réunion territoriale > Mauges communauté
MAR. 14 MARS	Réunion territoriale > Saumur Val de Loire
MAR. 21 MARS	Réunion territoriale > Baugeois Vallée
MER. 22 MARS	Réunion territoriale > Angers Loire Métropole
MAR. 28 MARS	Réunion territoriale > Loire Layon Aubance
JEU. 30 MARS	Réunion territoriale > Vallées du Haut Anjou
MAR. 4 AVRIL*	Réunion territoriale > Anjou Bleu Communauté
MAR. 11 AVRIL*	Réunion territoriale > Choletais

*Sous réserve

→ SAVE THE DATE

VEN. 22 SEPT. FORUM DÉPARTEMENTAL DE L'ÉNERGIE 2017

CENTRE D'ENFOUSSEMENT DE TIERCÉ BIENTÔT UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

Le Siéml a donné, le 28 février 2017, une suite favorable à la constitution d'une société par actions simplifiée dans le cadre de la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque au sol sur le centre d'enfouissement technique de Tiercé. La puissance de la centrale photovoltaïque est estimée à 5MwC et le productible est évalué à 6000MWh soit l'équivalent de la consommation de 2000 logements. Le dossier sera présenté à la Commission de régulation de l'énergie à la fin de l'année.

RÉFORME ANTI-ENDOMMAGEMENT LES CHANTIERS S'ADAPTENT

La réglementation impose au Siéml d'adapter ses marchés de travaux pour prendre en compte les prestations supplémentaires que les entreprises devront réaliser. En cas de non-respect de la réglementation, entraînant un dommage aux ouvrages, les entreprises du Syndicat se verront appliquer une pénalité forfaitaire de 2500 €. Par ailleurs, les agents du Siéml, en tant qu'exploitant de réseau d'éclairage public et maître d'ouvrage de travaux sur les réseaux électriques, devront décrocher au mois de mars l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux, la fameuse AIPR !

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE LANCEMENT D'UNE DÉMARCHE CIT'ERGIE

Cit'ergie est un label porteur d'amélioration continue pour piloter la politique énergie-climat d'un territoire. Angers Loire Métropole s'est lancée dans cette démarche afin de construire une politique de transition énergétique ambitieuse. Le Siéml, fort de son positionnement stratégique et transversal sur l'énergie, se réjouit de cette initiative et contribuera activement aux différents ateliers.

